



## Conseil économique et social

Distr. générale  
24 février 2012  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

#### Groupe d'experts sur la comptabilité nationale

##### Onzième session

Genève, 30 avril-4 mai 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Séance spéciale consacrée aux pays en transition

### État d'avancement du plan de mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 et statistiques connexes

Note de l'Office national de statistique de la République de Macédoine

#### *Résumé*

Dans le présent document, l'Office national de statistique de la République de Macédoine donne un aperçu des activités en cours relatives à la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008. Il présente par ailleurs les priorités du pays en matière de comptabilité nationale ainsi que la planification opérationnelle et la promotion du SCN de 2008.

## I. Introduction

1. Le présent document a pour objet de décrire les travaux actuels de l'Office national de statistique de la République de Macédoine sur l'harmonisation des statistiques ainsi que les activités relatives à la mise en œuvre du SCN de 2008.
2. En tant que coordonnateur du système national de statistique, l'Office national de statistique concentre ses efforts sur le renforcement de l'harmonisation dans tous les domaines statistiques conformément aux règlements, méthodologies, méthodes et classifications internationaux.
3. L'état d'avancement de l'harmonisation des statistiques avec la législation européenne est contrôlé et évalué par de nombreux programmes, notamment le Programme national pour l'adoption des acquis, dont un chapitre distinct est consacré aux statistiques. Des activités concernant les statistiques de base, l'infrastructure statistique et l'économétrie et la statistique appliquée sont prévues dans le Programme pour des périodes de courte durée (un an) et de moyenne durée (deux ans). Ces activités devraient permettre de mobiliser les efforts des acteurs de tous les domaines statistiques tout en servant de base au suivi de l'harmonisation des statistiques au niveau national. Ce programme est adopté par l'Assemblée et contrôlé par le Gouvernement de la République de Macédoine.
4. En 2010, l'Office national de statistique a fait l'objet d'un rapide examen collégial visant à déterminer quelle part du travail de l'Office est harmonisée avec les principes 1 à 6 et 15 du code de pratiques d'Eurostat. Cette activité a débouché sur l'élaboration d'un plan d'action contenant des recommandations à l'intention de l'Office national de statistique en vue de l'amélioration des statistiques. Toutes les recommandations formulées dans ce plan d'action, qui couvre la période 2011-2013, doivent être prises en compte au moment de l'établissement des priorités.
5. L'Office national de statistique accorde une attention particulière à la formation continue de son personnel, et à son instruction, afin de l'initier aux règlements, normes, méthodologies, classifications et méthodes de niveau international. En conséquence, des formations internes et externes sont organisées et une grande partie du personnel, ainsi que des agents d'autres instituts du système statistique national, y participent activement. La nécessité d'une formation permanente, préoccupation stratégique de l'Office national de statistique, était inscrite dans les plans stratégiques pour la période 2010-2012 et 2012-2014.
6. Dans le cadre de programmes internationaux de renforcement des capacités (Instrument d'aide de préadhésion (IPA), Instrument d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX), etc.), plus de 100 statisticiens de l'Office national de statistique, de la Banque nationale, du Ministère des finances et autres agents ont été formés aux méthodes applicables aux statistiques de base, aux statistiques de la balance des paiements, au SCN et à l'économétrie et statistique appliquée.
7. En 2011, la République de Macédoine a souscrit à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI. Des métadonnées ont été affichées et une page de données nationales est à la disposition des utilisateurs. La NSDD constitue le meilleur exemple d'intégration des données au stade de la diffusion.

## II. Activités en cours et état d'avancement

8. Pendant la période 2010-2011, l'Office national de statistique, du fait de son expérience en matière d'évaluation des besoins des utilisateurs et de coopération avec les utilisateurs, et au vu de sa position dans le système statistique du pays, s'est efforcé d'établir des stratégies de diffusion et de qualité des données, et il a adopté des documents concernant la mise en œuvre des principes contenus dans le code de pratiques d'Eurostat. C'est là une bonne base pour déterminer les objectifs du système et pour établir des priorités en matière de planification stratégique.

9. Des progrès ont été réalisés dans le domaine des classifications et des registres. Les classifications suivantes ont été adoptées par l'Office national de statistique:

- En 2011, la NACE Rev.2 a été introduite dans la plupart des domaines statistiques, y compris dans la comptabilité nationale pour 2010. Ce processus relatif à la rétropolation des séries en comptabilité nationale est prévu pour 2012;
- La Nomenclature nationale des produits agricoles, des produits de la sylviculture, de la pêche, de la chasse et des services connexes, 2011;
- La Classification nationale des professions, 2008 (NKZ 2008) harmonisée avec la Classification internationale type des professions (CITP-08);
- La liste des produits énergétiques et types de produits énergétiques a été harmonisée avec la Classification des produits par branche d'activité et avec la nomenclature combinée;
- L'Office national de statistique a appliqué la Nomenclature nationale des produits industriels (NNIP 2008).

10. Un registre des entreprises est en place et il est régulièrement mis à jour, et le registre des exploitations agricoles est en service. Ces deux activités sont essentielles pour la poursuite des enquêtes de l'Office national de statistique. Celui-ci travaille en permanence à l'introduction de l'unité statistique intitulée «groupe d'entreprises» (les variables liées au groupe d'entreprises sont déterminées et les sources administratives sont détectées) conformément au Règlement n° 177/2008; par ailleurs le calcul des créations d'entreprises et des survies d'entreprises conformément au Règlement n° 295/2008 fait partie de ses activités.

11. Dans le domaine des statistiques sectorielles, des progrès ont été également réalisés. Les résultats les plus remarquables sont les suivants:

### *Statistiques sociales*

- L'enquête sur la structure des salaires a été menée à bien;
- L'enquête pilote sur les offres d'emploi non satisfaites a été réalisée;
- L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est calculé tous les mois;
- L'enquête sur les revenus et les conditions d'existence a été réalisée.

### *Statistiques sur les entreprises*

- Les statistiques du commerce de détail sont harmonisées conformément au Règlement n° 1165/98 concernant les statistiques conjoncturelles et un indice mensuel est calculé;
- L'enquête mensuelle sur la valeur des échanges a été menée conformément au Règlement n° 1165/98 concernant les statistiques conjoncturelles;

- La comptabilité économique de l'agriculture en prix constants est établie pour la période 2006-2009;
- L'enquête sur la structure des exploitations a été menée à bien et les données sont publiées;
- Une directive méthodologique a été mise au point pour les statistiques agri-monnaies.

#### *Statistiques macroéconomiques*

- L'enquête ponctuelle sur la formation brute de capital fixe a porté sur des entreprises comptant moins de 10 salariés pendant la période 2007-2009;
  - Les tableaux des ressources et des emplois pour 2009 ont été élaborés;
  - Les données sur le PIB par région sont établies pour 2009;
  - La description de la comptabilité nationale depuis 2009 a été actualisée, en ce qui concerne les parties relatives aux calculs visant le tourisme, les loyers imputés et les investissements;
  - Deux améliorations méthodologiques ont été apportées à la comptabilité nationale – dans le domaine des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM), qui sont calculés et répartis par branche d'activité; et dans le domaine de la consommation finale des ménages et des loyers imputés des logements, pour lequel la structure du calcul des coûts a été harmonisée conformément à la réglementation de l'UE.
12. Ces progrès sont importants pour l'amélioration de la comptabilité nationale.
13. Dans son champ de compétence, la Banque nationale a apporté plusieurs améliorations:
- L'ajustement des statistiques de la balance des paiements en fonction des normes internationales a progressé moyennant la définition d'une méthode de calcul de l'importation et de l'exportation de services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM);
  - Les statistiques sur l'encours de la dette extérieure ont été calculées et présentées sur la base des droits et obligations, et non plus sur la base de la date d'exigibilité;
  - Dans le cadre des activités visant à élaborer des statistiques sur les fonds d'investissement et les fonds de pension privés et à obtenir une meilleure couverture statistique des données relatives au secteur financier, la Banque nationale a adopté un règlement permettant de déterminer de quelle manière, sous quelle forme et selon quelles modalités d'autres institutions financières (fonds de pension privés, fonds d'investissement et compagnies d'assurances) lui communiqueront les données statistiques concernant leurs actifs et leurs passifs.
14. Dans son champ de compétence, le Ministère des finances a transmis les données budgétaires nécessaires pour l'établissement de la comptabilité publique, et ces données ont été entièrement incorporées.

### III. Activités liées à la comptabilité nationale, SCN de 2008 et priorités

15. Compte tenu de l'importance de l'harmonisation dans le domaine de la comptabilité nationale et suivant les priorités inscrites dans le plan prévu pour la mise en œuvre du SCN de 2008, l'Office national de statistique a pris la décision stratégique de mener d'autres activités en 2010-2011: premièrement, d'améliorer et mettre en œuvre les méthodes existantes selon le SCN de 1993 – comptes sectoriels et calculs trimestriels du PIB; deuxièmement, de commencer la première phase de la formation au SCN de 2008, à l'intention du réseau d'experts en place dans le pays.

16. Travaillant dans le cadre du projet 2007 de l'UE sur l'Instrument d'aide de préadhésion en 2010-2012, l'Office national de statistique a placé la comptabilité sectorielle au centre du projet, ce qui a permis de bien faire progresser l'établissement de tous les comptes sectoriels grâce à l'intégration des données de toutes les sources disponibles. Une série complète de comptes par secteur a été mise au point à titre expérimental pendant une année; ce travail servira de base à un renforcement de la coopération entre l'Office national de statistique, la Banque nationale et le Ministère des finances dans le domaine de l'échange de données et de la mise en œuvre des principes du SCN et du système européen de comptabilité dans chaque institution. La poursuite des travaux portant sur les comptes des secteurs occupe une place importante dans le projet portant sur la période 2012-2014.

17. De nombreuses améliorations ont été apportées au calcul du PIB trimestriel et annuel, en prix constants. Dans le cadre du programme multibénéficiaire 2009 de l'Instrument d'aide de préadhésion, le thème du calcul en prix constants des données trimestrielles et annuelles figure parmi les activités de l'Office national de statistique. Il s'agit essentiellement d'améliorer les méthodes de la double déflation en prix constants sur la base des tableaux des ressources et des emplois.

18. Compte tenu de la nécessité d'améliorer les statistiques des services financiers, dans le cadre du programme national 2007 de l'Instrument d'aide de préadhésion, une formation a été organisée en 2011 à l'intention du personnel de l'Office national de statistique, de la Banque nationale, du Ministère des finances, des compagnies d'assurances et des organes de contrôle. Les nouvelles approches ont été examinées, des explications ont été données sur les besoins en données statistiques, et les méthodes d'harmonisation des données ont été examinées. Dans ce contexte, des données ont été collectées auprès de nouvelles institutions et de nouveaux organismes. La coordination des sources, le respect des délais et les possibilités d'accès aux données doivent être encore améliorés.

19. Des améliorations sont apportées à la balance des paiements, et les comptes financiers feront l'objet d'un travail prioritaire dans les années à venir.

20. Comme suite au plan d'application se rapportant au SCN de 2008, l'Office national de statistique a examiné en 2010-2011 la qualité des données sources relatives à la formation brute de capital fixe (FBCB) et a mené une enquête spéciale sur la FBCB des petites entreprises. Pour 2011, des données destinées à élaborer un logiciel propre ont été collectées dans les rapports financiers des sociétés – plus précisément dans la partie des rapports utilisée à des fins statistiques. L'analyse des données est en cours. En 2012, l'Office national de statistique prévoit de commencer à examiner avec les sociétés et les organismes comptables la possibilité d'enregistrer des données relatives à la mise en valeur des terres et d'obtenir des informations sur les bases de données.

21. L'Office national de statistique a inscrit parmi ses priorités l'amélioration des statistiques sur la R-D en vue de rationaliser les enquêtes existantes, ainsi que l'examen des données administratives dans ce domaine pour la période 2012-2013. Ce thème s'inscrit dans le cadre du nouveau projet 2012-2013 financé par l'UE au titre de l'Instrument d'aide de préadhésion: développement du secteur privé. Ce projet, destiné à plusieurs institutions publiques, est élaboré selon la nouvelle approche sectorielle.

22. Par ailleurs, l'Office national de statistique s'efforce d'incorporer dans ses travaux davantage de données fiscales pour répondre à la nécessité d'améliorer les répertoires d'entreprises et pour établir les comptes de la nation. Des discussions sont en cours à ce sujet.

#### **IV. Promotion et planification du SCN de 2008**

23. L'Office national de statistique a mis en place des groupes d'experts, qui assureront une liaison visant la diffusion des connaissances concernant le SCN de 2008 (un groupe pour les comptes financiers et un groupe pour la sectorisation des unités). Une commission a été mise en place afin d'améliorer la coordination des activités dans la mise en œuvre du SCN de 2008. Elle se compose de représentants de l'Office national de statistique, de la Banque nationale, du Ministère des finances et des universités.

24. L'Office national de statistique a recueilli des informations sur les activités à entreprendre, les nouvelles difficultés posées par le SCN de 2008 et les besoins en ressources, et les a présentées au Conseil de statistique à sa réunion de septembre 2011. Les membres du Conseil sont des représentants de l'Université d'État, de la Banque nationale, du Ministère de l'économie, du Ministère de la justice, du Ministère de l'intérieur, de l'Assemblée, de l'administration locale autonome, de la Caisse de retraite et d'assurance invalidité et d'ONG. Les besoins de développement des statistiques, de données plus détaillées, d'une nouvelle optique comptable et d'une révision des données ont été ainsi recensés.

25. Le programme de travail de la Banque nationale prévoit des activités liées à l'harmonisation avec la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et avec les manuels de statistiques externes et de statistiques financières. Ce programme est adopté par le Conseil de la Banque et par l'Assemblée de la République de Macédoine.

26. En juin 2010, une formation portant sur les comptes des secteurs et les comptes intégrés a été organisée par l'Office national de statistique dans le cadre du programme 2007 financé par l'UE et portant sur l'Instrument d'aide de préadhésion, à l'intention de 20 participants de l'Office national de statistique, de la Banque nationale et du Ministère des finances. Dans le cadre de ce même programme, il est prévu d'organiser en février un grand séminaire sur le nouveau SCN de 2008 et le système européen de comptabilité de 2010. Les participants seront des experts de l'Office national de statistique, des ministères, des milieux universitaires, de la Banque nationale et d'institutions indépendantes spécialisées dans l'assurance, le contrôle et la comptabilité.

#### **V. Conclusion**

27. L'Office national de statistique, qui sera le principal responsable de la mise en œuvre du SCN de 2008, aura aussi un rôle de coordination. Comme d'autres institutions devront être actives, l'Office national de statistique présentera les objectifs des activités devant faire l'objet de nouveaux efforts et soutiendra la synergie de ces activités en s'appuyant sur les organismes et programmes formels et informels qui existent dans le pays.

28. Cette année, le nouveau programme quinquennal du système national de statistique sera mis au point pour la période 2013-2017. L'Office national de statistique, en tant que coordonnateur du système de statistique, engagera des activités en vue d'inclure des thèmes prioritaires dans la mise en œuvre du SCN de 2008 en ce qui concerne le développement des statistiques de base, des statistiques financières et des statistiques monétaires. Ce programme définira de nouvelles variables ou de nouvelles enquêtes, qui constitueront une base importante pour l'harmonisation des statistiques dans la période à venir. Dans la préparation de ce programme, de nombreux ateliers et réunions préparatoires seront organisés en collaboration avec d'autres producteurs et utilisateurs de statistiques. Ces réunions auront essentiellement pour but d'expliquer les projets d'harmonisation des statistiques et d'étudier les besoins des utilisateurs.

29. Il serait utile qu'en vue de la mise en œuvre du programme l'Office national de statistique améliore ses capacités concernant les négociations avec d'autres sources de données administratives en vue de renforcer les efforts visant l'adoption de normes statistiques dans les différents organismes et institutions. Ces efforts sont une condition indispensable pour faciliter la mise en œuvre du SCN de 2008.

30. L'Office national de statistique continuera d'organiser une formation pour son propre personnel et celui d'autres institutions concernées par le processus de mise en œuvre du SCN de 2008. La participation à des activités de formation internationales constituera une part très importante des travaux relatifs à la mise en œuvre des méthodes du SCN.

31. Du point de vue des ressources nécessaires, la mise en œuvre du programme nécessitera d'autres sources de financement pour les nouvelles collectes de données engagées par l'Office national de statistique, ainsi qu'une amélioration des moyens informatiques des institutions en matière d'échange de données, de façon à diminuer encore la charge imposée aux entreprises par la fourniture de données, et à donner plus de cohérence à l'ensemble du processus.

32. L'amélioration continue des statistiques de base et des répertoires constitue une part importante du processus de la collecte et de la production de données. Quelques enquêtes de base sont très coûteuses et d'autres devraient être mises en chantier, ce qui pose un nouveau défi non seulement au plan des ressources humaines et des besoins financiers, mais aussi du point de vue de l'introduction de nouvelles approches visant à modifier les méthodes de collecte de données.

33. La réropolation de séries de données, y compris l'intégration des changements intervenus dans d'autres institutions, constituera la partie la plus difficile du travail dans les limites du temps disponible.

---